

VENTE DE MATERIEL INFORMATIQUE D'OCCASION

REGLEMENT

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les dispositions applicables à la vente de matériel informatique réformé par le SIVOM Bréhand-Gouëssant (matériel de la Cyber-base, suite au renouvellement des postes informatiques).

ARTICLE 2 : PUBLICITÉ

La vente est portée à la connaissance du public par les moyens suivant :

- affichage dans les mairies de Bréhand, Saint-Glen, Saint-Trimoël, Trébry
- publication dans la presse locale
- site Internet de la Cyber-base : www.brehand-gouessant.com

ARTICLE 3 : CONTENU DE L'ANNONCE

L'annonce précise la liste du matériel mis en vente :

- référence du matériel,
- désignation du matériel
- renseignements relatifs à l'état du matériel (ces renseignements sont donnés à titre indicatif et ne garantissent pas le fonctionnement du matériel).

Et elle indique :

- le lieu et les horaires où sont visibles les objets mis en vente,
- le lieu et les horaires où peuvent être retirés le règlement de la consultation et les fiches de présentation des offres.
- le lieu où doivent être déposées les offres,
- la date de remise des offres

La visite pour le matériel informatique pourra avoir lieu à la mairie de Saint-Trimoël pendant les horaires d'ouverture de la Cyber-base (en dehors des ateliers) :

Mercredi 31 août 2011 10h-12h et 14h-17h	Mercredi 7 septembre 10h-12h et 14h-18h
Jeudi 1 ^{er} septembre 2011 14h-19h	Jeudi 8 septembre 17h-20h
Vendredi 2 septembre 2011 11h-13h 14h-17h	Vendredi 9 septembre 14h-17h
Samedi 3 septembre 10h-13h et 14h-16h	Mardi 13 septembre 10h-12h
Mardi 6 septembre 10h-12h	Mercredi 14 septembre 10h-12h et 14h-18h

et éventuellement sur d'autres horaires, sur rendez-vous, si nécessaire. Le matériel pourra être testé sur place par les personnes intéressées.

ARTICLE 4 : PERSONNES HABILITES A REMETTRE UNE OFFRE

Toute personne physique ou morale ayant pris connaissance de la vente peut soumettre une offre, conformément à l'article 5.

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES OFFRES

Chaque offre devra être présentée sous enveloppe cachetée comportant les mentions suivantes :

- référence du matériel pour lequel le candidat présente une offre,
- prix proposé

- le nom ou la raison sociale du candidat,
- l'adresse du candidat
- le numéro de téléphone et/ou l'adresse e-mail

Le candidat présentera une enveloppe par lot.

Les enveloppes où les éléments ci-dessus n'apparaîtront pas ne seront pas retenues.

La mention « **NE PAS OUVRIR offre pour l'achat de matériel informatique** » devra apparaître sur chaque enveloppe.

ARTICLE 6 : LIEUX OÙ SONT REMISES LES OFFRES

Les enveloppes contenant les offres des candidats devront :

- être remises en main propre **à la Cyber-base Bréhand-Gouëssant, 2 place de la mairie à Saint-Trimoël (22510)** ou au SIVOM Bréhand-Gouëssant à la mairie de Bréhand (22510) **avant le mercredi 14 septembre 2011 à 18h**
- ou être adressées à la Cyber-base Bréhand-Gouëssant **par courrier** à la même adresse, le courrier devant être parvenu pour le mercredi 14 septembre à Saint-Trimoël.

Dans le cas où une offre serait reçue après la date limite, l'enveloppe ne sera pas décachetée, l'offre ne sera pas examinée. Elle sera retournée à l'expéditeur.

ARTICLE 7 : OUVERTURE DES PLIS

Les propositions des candidats seront examinées par la Commission d'Appel d'Offres du SIVOM Bréhand-Gouëssant.

Un procès verbal sera établi et classera les candidats suivant l'ordre décroissant des propositions de prix (du plus offrant au moins offrant).

En cas de propositions identiques sur un même lot, la proposition ayant été enregistrée à la Cyber-base la première, sera retenue.

ARTICLE 8 : NOTIFICATION AU CANDIDAT

Le candidat retenu sera informé directement. Les autres candidats pourront être informés sur demande écrite du rang de leur proposition dans le classement établi par la Commission d'Appel d'Offres.

ARTICLE 9 : PAIEMENT

Les candidats retenus devront faire parvenir un chèque correspondant au montant de l'offre pour lesquels ils ont été retenus.

Ce chèque correspondant à l'identité ou la raison sociale du candidat sera établi à l'ordre du : Trésor Public.

Le paiement devra intervenir à la Cyber-base Bréhand-Gouëssant dans un délai de 15 jours francs (week-end et jours fériés compris) à compter de l'information du candidat.

Au-delà de ce délai, le SIVOM Bréhand-Gouëssant se réserve la possibilité de vendre les matériels aux candidats classés au rang suivant sur le procès verbal visé à l'article 6.

ARTICLE 10 : ENLEVEMENT DES MATERIELS

Dès la notification d'attribution, les candidats retenus sont tenus de s'adresser à la Cyber-base Bréhand-Gouëssant pour procéder à l'enlèvement du matériel.

La récupération du matériel acheté devra être effectuée dans les 15 jours suivant la date de réception pour les intéressés de la notification et après paiement dudit matériel.

Le SIVOM Bréhand-Gouëssant ne sera pas responsable des dégâts occasionnés sur les matériels en attente d'enlèvement. Les matériels non récupérés dans les délais impartis seront remis en vente sans dédommagement pour le candidat retenu précédemment et sans remboursement des sommes éventuellement versées.

VENTE DE MATERIEL INFORMATIQUE D'OCCASION

écrans, jeux, divers...



Présenter une offre à la Cyber-base Bréhand-Gouëssant (Saint-Trimoël) ou au SIVOM (mairie de Bréhand) **avant le mercredi 14 septembre** à 18h.

Formulaires d'offre et **règlement de la vente disponibles sur place et sur Internet** : www.brehand-gouessant.com

Écrans

Référence	Descriptif
EP	Écran plat 17" aux proportions 4/3. Équipé de haut-parleurs intégrés et d'une prise casque.
EC	Écran à tube cathodique 17".

Matériel divers

Référence	Descriptif
CARTE RESEAU	Cartes réseau RealTek RTL-8139D (2 sont à vendre, elles n'ont jamais servi).
MANETTES	Manettes de jeu.
VOLANT	1 volant SAITEK avec pédales pour jouer aux courses de voitures.
BOITIERSERV	Ancien serveur ayant servi au dispositif de connexion haut débit par satellite. A voir sur place.
CLAVIER	Claviers blancs, noirs et bicolores, différents types

Jeux

<ul style="list-style-type: none"> • Tweenies : prêts pour jouer ! À partir de 3 ans • Les Sims 1 (Double Deluxe) à partir de 7 ans • Les Sims 1 à partir de 7 ans • Fifa Football 2003 (x4) • Unreal Tournament 2004 (x2) à partir de 16 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Asterix Maxi Delirium (x1) • Trackmania TM (x7) • Master Rallye & Open Kart (x3) • Master Rallye (x4) <p>Les jeux fonctionnent sous Windows XP</p>
--	---

Le matériel et les jeux ne sont pas garantis par le SIVOM. Retours possibles dans les 15 premiers jours en cas de non fonctionnement.

Offre d'achat matériel informatique d'occasion Cyber-base Bréhand-Gouëssant*

*Merci de bien vouloir rédiger une offre séparée pour chaque matériel. Offre à remettre avant le 14 septembre 2011 dans une enveloppe cachetée sur place ou par courrier:
Cyber-base Bréhand-Gouëssant
2, place de la mairie 22510 SAINT-TRIMOËL*

Référence :

Prix proposé : €

Votre nom :

Votre commune :

Téléphone :

et/ou e-mail :

(la Cyber-base est gérée par le SIVOM Bréhand-Gouëssant, Syndicat Intercommunal de Bréhand, Saint-Glen, Saint-Trimoël et Trébray)*